

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DAC 1515 Subvention (36.000 euros) et convention avec l'association L'Etrange Festival (95430 Auvers-sur-Oise).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association L'Etrange festival ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 36.000 euros est attribuée à l'association L'Etrange festival, 95430 Auvers-sur-Oise, afin qu'elle organise à Paris la 20e édition de l'Etrange Festival. 20839- 2014_04303.

Article 2: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 36.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne VF 02006, exercice 2014.